

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le mardi onze avril le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à dix neuf heures trente.

- **Approbation du procès verbal du précédent Conseil Municipal**
- **Divers :**
 - **Refonte des tournées ordures ménagères**
- **Retour d'informations réunions (CCG...)**
- **Informations urbanisme**
- **Création poste agent de maîtrise**
- **Modification du tableau des emplois**
- **Subventions**
- **Vote des taxes locales**
- **Validation convention mise à disposition personnel de la police de Vulbens**
- **Attribution marché VidéoProtection**
- **Vote de la taxe d'habitation**

← **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, DUVAL Léon, BOURDIN Fabian, PARENT Philippe, ROTH Jean-Luc.
Mesdames BONIER Laurence, CHARDON Audrey, VALLENTIEN Jennifer, GONTHIER-GEORGES Céliane, COINDET Jocelyne, LAMARLE Nadège.

Excusés : Mesdames ALLARD-VAUTARET Claire, BAYAT-RICARD Marianne.

Philippe PARENT a été élu secrétaire.

1. Divers

- Ecole

Suite au conseil d'école, le corps enseignant souhaite remercier la Mairie des investissements faits.

- Service technique

Monsieur DUVAL informe le conseil municipal que dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent technique suite au départ de Monsieur BRUNIER, une candidature a été retenue. Le nouvel agent prendra ses fonctions dès le 02.05.2023.

Madame Audrey CHARDON demande au service technique si un entretien hebdomadaire peut être prévu pour l'abri bus Chez Vauthier. Monsieur Léon DUVAL valide et prévoit cet entretien avec les agents.

Madame Jennifer VALLENTIEN demande si le service technique pourrait fleurir les abords du cimetière. Monsieur Léon DUVAL l'informe que les agents techniques viennent de terminer le fleurissement de la Mairie et préparent un projet pour le cimetière. Le nécessaire sera fait avant l'été.

- Chemins communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entretien des chemins communaux sera à prévoir dans le courant de l'année. Certains chemins de la Commune ont subis d'importants dégâts en raison de l'eau.

- Journal communal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prévoir la sortie du nouveau journal pour mi-juillet.

- Repas des aînés

Madame Laurence BONIER informe le conseil que le repas prévu le 30 avril pour les aînés est prêt. Des décorations ont été faites par les enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

- Octobre Rose

Madame Laurence BONIER informe le conseil municipal que plusieurs Communes se réunissent régulièrement afin de préparer une randonnée.

- SIPV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la participation financière pour la Commune est de 10 389€ pour l'année 2023. Monsieur le Maire indique qu'il y a une baisse de la participation par rapport à l'an dernier.

- Orgue

Monsieur Léon DUVAL informe le conseil que les travaux de restauration de l'orgue sont prévus à partir de fin mai.

- Piste Cyclable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été déposée. La demande pouvait être groupée avec les Communes de Vers et Valleiry. La Commune de Vers n'ayant pas encore de projet définit, la Commune a donc déposé en son nom la demande de subvention.

- Association Passage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Passage ouvre un nouveau local à Valleiry. Les permanences au local seront le mercredi.

2. Retour d'informations CCG

Monsieur le Maire fait un retour concernant les sujets suivants :

- ViaRhôna
- Ordures ménagères : projet zéro porte à porte. Sera prévu un point de collecte générale au niveau de la Mairie. Deux nouveaux points pourraient être créés Route du Moiron et Route de la Boutique. Le secteur Boutique et Biollay resteront en porte à porte pour le moment.
- Bus collège

3. Information d'urbanisme :

Numéro	Dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Parcelles dossier	Nature des travaux
DP23H0007	23/03/2023	DUVAL LEON	0073 ROUTE DU JOIRA 74520 Chenex	ZH0208	Photovoltaïque
PA23H0001	21/03/2023	RANNARD FRERES	CHAUFFERT 74520 CHENEX	A1147, A1148, A1149, A1150, A1152, A1153	
CU23H0011	21/03/2023	SARL NOTAIRES ANNEMASSE ETOILE GARE NOTAIRES ASSOCIES	74520 CHENEX	ZC0065	
CU23H0010	21/03/2023	SARL NOTAIRES ANNEMASSE ETOILE GARE	74520 CHENEX	ZC0068	

		NOTAIRES ASSOCIES			
CU23H0009	16/03/2023	NOTA FRONTIERE	CHENEX 74520 Chenex	ZK0033, ZK0105, ZK0110, ZK0107	
DP23H0006	10/03/2023	GALLAY SEBASTIEN	0114 IMPASSE DE COIGNAY 74520 Chenex	ZE0098	

4. Création poste agent de maîtrise

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : agent polyvalent des services techniques

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps à compter du 01/05/2023 pour assurer les fonctions suivantes :

- Entretien de la voirie communale et réseau d'eau pluviale
- Entretien et mise en valeur des espaces verts et espace public
- Réalisation de petits travaux et maintenance des bâtiments
- Entretien courant des matériels et engins
- Organisation de son activité
- Application des règles de santé, sécurité au travail et sécurité des usagers
- Relations aux élus(es) et aux usagers

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- **De créer un emploi permanent à compter du 1^{er} mai 2023 dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise de la catégorie C, à temps complet 35 heures, en vue d'exercer les missions d'agent polyvalent des services techniques. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **Rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

5. Modification du tableau des emplois

Le Maire informe l'assemblée :

Qu'en raison de la création d'un poste d'agent de maîtrise par délibération en date du 11 avril 2023, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois.

Il est demandé au conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DE DECIDER :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nom bre	Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant
SERVICE : Administratif		
Secrétaire de Mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe
SERVICE : Technique		
Adjoint Polyvalent	2	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique Principal
Agent de maîtrise	1	Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Grade : Agent de Maîtrise Territorial

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	Nomb re	Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant
SERVICE : Administratif		
Agent Administratif	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe 24,50/35h annualisé
SERVICE : Technique		
Agent Technique	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 30h/35h annualisé
SERVICE : Animation		
Agent d'Animation	1	Cadre d'emploi des Agent d'Animation Grade : Agent d'animation de 2 ^{ème} classe 31h30/35h annualisé
Agent d'Animation	1	Cadre d'emploi des Agent d'Animation Grade : Agent d'animation de 2 ^{ème} classe 21h/35h annualisé
Agent d'Animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 24h30/35h annualisé
Agent d'Animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 17h30/35h annualisé

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6. Subventions

Monsieur Le Maire propose de fixer les montants des subventions pour les associations suivantes :

NOM	Montants
ADMR Viry (2€ x hab)	1642 €
A.F.N	100 €
ALFAA	100 €
Amicale des ombelles	100 €
Association ARTS & LOISIRS	500 €
Banque Alimentaire 74	100 €
Ecole des Chênes (Hotte du père Noël et voyage scolaire)	2126 €
EHPAD les Ombelles (2€xhab)	1642 €
Etoile sportive de Valleiry	780 €
Les Bals Musette	100 €
MJC Du Vuache	10189 €
Nous aussi	100 €
SPA Annecy (1.10€ x hab)	920.70 €

7. Vote des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des taxes locales.

Il est proposé de maintenir les taux pour l'année 2023.

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

De fixer les tarifs des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

- **Foncier bâti : taux communal de 6,53%**
taux départemental de 12,03%
Soit un total de 18,56 %
- **Foncier non bâti : 27,47%**

8. Validation convention disposition du personnel police de Vulbens

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que suite à la rupture de la convention de la mise en place du service de la police municipale pluricommunale du Vuache par la Commune de Viry, renouvelée en 2019, une nouvelle police pluricommunale sera créée avec les Communes de Chevrier, Chênes Valleiry, Vers et Vulbens.

La police municipale pluricommunale pérenne permet aux Communes parties à la convention d'avoir plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles. La mise à disposition de chaque agent est prononcée et, le cas échéant renouvelée, par arrêté du Maire de Vulbens après avis de la commission administrative paritaire. La mise à disposition est prononcée pour la durée de la convention.

La mairie de VULBENS met M. MELAMPE Ludovic, né le 29/10/1979 à PONT-AUDEMÉR (27), rédacteur territorial, à disposition des collectivités d'accueil, pour une durée de 1 an, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, à raison de 100% de son temps de travail, soit 35 heures / 35 heures par semaine en moyenne, à l'exception de la commune de VIRY qui ne disposera de l'emploi de M. MELAMPE Ludovic que pour la période comprise entre le 01/01/2023 et le 31/07/2023.

Le lieu de prise de poste de M. MELAMPE Ludovic est situé à la mairie de VULBENS.

Monsieur le Maire précise que les charges liées à son fonctionnement seront réparties entre les Communes parties à la convention aux proportions suivantes :

- CHEVRIER : 7 %
- CHENEX : 9 %
- VERS : 10 %
- VALLEIRY : 55 %

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante annexée à la présente délibération.
- Précise que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce service et à sa mise en place sont inscrits au budget primitif 2023.

9. Attribution marché VidéoProtection

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

M. le Maire informe le conseil qu'une videoprotection est un système d'enregistrement d'images prises dans des lieux publics et/ ou sur la voie publique et fonctionnant de façon permanente avec possibilité de visionnement sur écran. L'objectif principal d'un tel dispositif est la prévention des atteintes aux personnes et aux biens.

Ce dispositif est encadré par la loi puisque des autorisations préfectorales sont à obtenir préalablement à leur mise en place contrairement à la vidéosurveillance.

Le présent marché représente un coût global estimé à 109 086€ HT.

La consultation a été lancée envoyée le 31 Janvier 2023 La date limite de réception des offres était fixée au 14 février 2023.

3 plis sont parvenus dans le délai imparti.

PRIX (€HT)	TOTAL HT du DQE
SERFIM T.I.C	108 432.07 €
ELECTRIOX	254 656.91 €
CITEOS / GUY CHATEL	148 581.34 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise SERFIM T.I.C
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdits marchés et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget

10. Vote de la taxe d'habitation

Par délibération du 11 avril, le Conseil Municipal a fixé les taux des impôts à :

- **Foncier bâti : taux communal de 6,53%**
taux départemental de 12,03%
Soit un total de 18,56 %
- **Foncier non bâti : 27,47%**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

➤ **Taxe d'habitation : taux de 13,10%**

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

La séance est levée à 22h.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Lionel GENOUD-PRACHEX	Léon DUVAL	Céliane GONTHIER-GEORGES
Olivier CARRILLAT	Audrey CHARDON	Jocelyne COINDET
Fabian BOURDIN	Philippe PARENT	Laurence BONIER
Jennifer VALLENTIEN	Jean-Luc ROTH	Nadège LAMARLE